

Me Pierre MICHOTTE - Avocat au Barreau de Marseille
9 rue Haxo - 13001 MARSEILLE

VENTE AUX ENCHERES SUR LICITATION

D'UN APPARTEMENT

Situé au sein de la RÉSIDENCE SAINTE CATHERINE,
120 Traverse Prat, quartier LA POINTE ROUGE, 13008 MARSEILLE.

MISE A PRIX : 200 000,00€

Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères.

VISITE LE JEUDI 17 AVRIL 2025 DE 9 H 30 A 10 H 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 30 AVRIL 2025 à 9 h 30

à l'audience de la Chambre des Criées du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
au Palais de Justice – Salle 8 – 25 rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE 8^{ème} arrondissement (BOUCHES-DU-RHÔNE) (13008), 108 Traverse Prat, quartier de la Pointe Rouge, Résidence Sainte Catherine, cadastré section 841 E numéro 10, lieudit 108 Tra Prat pour une surface de 05 ha 07 a 30 ca, volume 8.

Lot numéro HUIT MILLE QUARANTE-ET-UN

(8041) : Un appartement de quatre pièces principales, situé au cinquième étage du bâtiment A, cage 1, comprenant salle de bains, WC, cuisine, entrée, cellier, séjour et trois chambres,

Et les sept cent cinquante-cinq/cent un mille deux cent cinquantièmes (755/101250èmes) des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description

Maître Stéphane FORNELLI, Commissaire de Justice associé à Marseille, a établi le 23 octobre 2024 le

procès-verbal de description du bien situés sur la commune de MARSEILLE (13008), Résidence Sainte Catherine, Quartier LA POINTE ROUGE, 120 Traverse Prat. Il s'agit d'un appartement situé au 5^{ème} étage du bâtiment A1, composé d'une entrée, un séjour, un salon, une salle à manger, une cuisine, un WC et un dégagement distribuant une salle de bains, deux chambres et un dressing.

Les lieux sont inoccupés.

Le certificat de mesurage des lieux établi conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 par Monsieur NASRATY en date du 23 octobre 2024 conclut à une superficie de 79,66 m².

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

1) Madame Frédérique, Adeline DRIVAUX née le 5 février 1962 à VILLEMONTBLE (93), de nationalité française, épouse de Monsieur Thierry, André, Maurice CARAMANICA, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat

de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PERNES LES FONTAINES le 2 mai 2018, demeurant et domiciliée à PERNES LES FONTAINES (84210), 215 avenue René Char, Résidence Saint Gilles, A12, agissant en sa qualité d'héritière de Madame Micheline MEUNIER, veuve DRIVAUX, décédée à Marseille le 24 novembre 2020,

2) Monsieur Emmanuel, Pierre DRIVAUX, né le 31 mai 1966 à VILLEMONTBLE, de nationalité française, divorcé de Madame Béatrice, Céline MIRAS à la suite d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Marseille le 5 novembre 1996, demeurant et domicilié 94 Traverse Prat, Résidence Les Aloades Bâtiment G, 13008 MARSEILLE, agissant en sa qualité d'héritier de Madame Micheline MEUNIER, veuve DRIVAUX, décédée à Marseille le 24 novembre 2020,

3) Madame Géraldine, Aurélia PARRINELLO, née le 23 avril 1983 à MARSEILLE, de nationalité française, célibataire, venant aux droits de Madame Marie-Christine, Léa DRIVAUX, née le 2 juillet 1953 à ISSOUDUN, de nationalité française, divorcée de Monsieur Gaspard PARRINELLO à la suite d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Marseille le 5 décembre 2002, **des suites d'une déclaration de renonciation pure et simple à la succession de feu Madame Micheline Simone Sylvie MEUNIER, établie le 19 mai 2021 et enregistrée au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille le 21 juin 2021 sous le numéro RG 21/02102**, demeurant et domiciliée 11 Esplanade du Pharo, Les Terrasses du Pharo, Bâtiment A3 – 13007 MARSEILLE, agissant en sa qualité d'héritière de Madame Micheline MEUNIER, veuve DRIVAUX, décédée à Marseille le 24 novembre 2020, Ayant pour Avocat **Maître Pierre MICHOTTE**,

Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 9 rue Haxo, 13001 MARSEILLE.

Agissant en vertu :

D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de Marseille le 5 décembre 2023, signifié par acte extra-judiciaire le 7 mars 2024 et actuellement définitif à la suite d'un certificat de non appel délivré par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence le 16 juillet 2024.

EN PRESENCE DE :

1) Madame Dominique, Marie, Jeanine DRIVAUX veuve BLAIS, née le 21 mai 1952 à MONTFERMEIL (93), de nationalité française, demeurant et domiciliée 18 Bis, Allée du Télégraphe, 93340 LE RAINCY.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au Cabinet de **Maître Pierre MICHOTTE**, Avocat au Barreau de Marseille, 9 rue Haxo - 13001 MARSEILLE – Tél. : 04.96.10.11.16

Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 3 mars 2025

Maître Pierre MICHOTTE
Avocat